

TWO-TANK DIVE ?

Le « two-tank dive » est une pratique développée en plongée récréative en restant dans la courbe des plongées sans paliers obligatoires, par petits-fonds. Son extension à des plongées avec paliers obligatoires est déconseillée par Plongée Plaisir®/Worlddivers®, du fait des risques accrus d'accidents de désaturation (ADD). Elle est également déconseillée, dans tous les cas, lors de plongées de reprise.

Trois façons de plonger et non pas deux

La plongée se pratique dans le monde entier, que ce soit à titre de loisir, pour réaliser des travaux sous-marins ou dans un but militaire. La plongée de loisir, créée en Europe (France, Saint-Raphaël, Cdt Le Prieur, août 1933)¹, regrouperait 6,5 millions d'adeptes dans le monde, dont 2,5 millions aux États-Unis².

Contrairement aux « modes de plongée » affichés sur certains ordinateurs de plongée, la plongée de loisir ne se divise pas uniquement entre « plongées récréatives » (REC) et « plongées techniques » (TEC). Il y a un autre mode, la plongée de « loisir sportif » (SPO).

La pratique en « loisir récréatif » (anglicisme issu de « recreational ») se déroule en binômes autonomes qui suivent un « dive leader », sans paliers obligatoires, à une profondeur maximum de 30 m voire 40 m. Dans tous les cas, pour une plongée sans palier obligatoire, il est impossible de séjourner durablement au-delà de 18/20 m.

La plongée de « loisir sportif » se pratique en Europe et dans certains pays membres de la CMAS³. Elle permet d'aller au-delà de la plongée « récréative », les plongeurs étant formés à plonger en autonomie complète ou en suivant un guide, jusqu'à 60 m de profondeur⁴ en respirant de l'air et en pouvant effectuer des paliers obligatoires.

La plongée technique permet de plonger plus profond qu'en respirant de l'air, en utilisant des mélanges respiratoires à base d'hélium.

Two-tank dive

La plongée en partant avec deux blocs (« two-tank dive ») est une pratique courante dans les eaux tropicales. Elle permet au prestataire de proposer deux plongées en une seule sortie et aux plongeurs d'avoir une demi-journée de libre tout en ayant effectué deux plongées, ce qui est idéal en vacances. Les conditions habituelles de réalisation sont fondamentales car elles déterminent le domaine de validité de cette pratique :

- Une première plongée sans palier, limitée à 1 h, dans la zone des 18 m ;
- Une seconde plongée moins profonde, de l'ordre de 12/15 m, dans les 30 à 45 min qui suivent la sortie de la première plongée, limitée également à 1 h.

Bien que ne respectant pas les règles de bonne pratique, il a été jugé que le risque restait suffisamment faible⁵ à condition que les plongées soient peu profondes et que leur durée soit limitée (l'utilisation de nitrox est souhaitable). Notez que pour des plongées à l'air/nitrox, le pic de bulles lors de la désaturation est constaté dans les 30 à 60 minutes⁶ qui suivent la sortie de l'eau, ce qui explique en partie la raison pour laquelle les intervalles courts entre deux plongées sont habituellement déconseillés.

Ce qui est valable en mode « loisir récréatif » (REC) ne l'est pas toujours en mode « loisir sportif » (SPO)

Le mode « loisir sportif » peut se pratiquer sans paliers obligatoires (comme le mode « loisir récréatif ») mais également avec paliers obligatoires, donc avec un niveau de saturation en gaz neutre bien supérieur à celui atteint en « récréatif ». Cela augmente les risques d'ADD et suppose donc d'adapter les procédures, entre autres, en prévoyant un intervalle en surface d'au moins 2 à 3 h⁷.

Conseil Plongée Plaisir®/Worlddivers®

Nous déconseillons la pratique du « two-tank dive » :

- lors de plongées avec paliers obligatoires ;
- pour une plongée au-delà de 20 m, même sans palier obligatoire ;
- lors de plongées de reprise d'activité.

Alain Foret
BEES2 – CMAS M3*
Formateur de formateurs - Instructor trainer

¹ Foret A. et Martin-Razi P., *Une histoire de la plongée et des sports subaquatiques*, Subaqua, 2007, p. 64.

² DEMA, *Diving Fast Facts*, 2023.

³ Confédération Mondiale des Activités Subaquatiques, créée par Jacques-Yves Cousteau à Monaco en 1959.

⁴ Donnée valable en France, variable selon les pays et organisations.

⁵ Lang M. A. et Vann R. D., *Proceedings of Repetitive Diving Workshop*, American University of Underwater Sciences, 1991. Duke University.

⁶ B. Gardette et M. Plutarque, *Comex, 50 ans de recherches et d'innovations*, 2012, p. 142.

⁷ Bonnin J.-P. et coll, *Plongée sous-marine et milieu subaquatique, accidents – aspects médicaux*, Masson, 2003, p. 33.